

Présents :

Mrs Pierre LAB, Didier FRICKER, Alain LE BAIL, Alain HUGUENIN, Claude JEANNIN, Mmes Marcelle GEHENDEZ, Véronique GIAMBAGLI, Edith PACAUD, Isabelle JEAN, Sylvie MOUTARLIER

Absents :

Mme Linda MARCHAL, Mr Christophe BOULAT

Excusés :

Mrs Jean DOUCELANCE, Michel POMODORO

Monsieur le Maire ouvre le Conseil Municipal avec la lecture d'un courrier de Mr Pomodoro Michel

1) **Désignation d'un (e) secrétaire de séance** : Mme GIAMBAGLI Véronique

2) **Approbation du Cr du conseil du 08 novembre 2013** : adopté à l'unanimité

3) **Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux**

Par courrier en date du 19 novembre 2013 Monsieur le Préfet du Territoire de Belfort nous a informés que la Commission consultative d'Elus réunie le 15 octobre 2013 avait retenu les catégories d'opérations prioritaires suivantes pour 2014 :

Accessibilité, Assainissement, Travaux de mise en sécurité, soutien à l'ingénierie territoriale, numérique, maison de santé. Certains travaux prévus pour 2014 relevant de l'une au moins de ces catégories, il conviendrait de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour 2014.

Deux projets au maximum peuvent être déposés.

Un dossier est en cours pour deux zones de travaux :

accès PMR au carrefour du galant et au carrefour de la rue du Petit Bois

Adopté à l'unanimité

4) **Demande de subvention au titre des amendes de police année 2014**

Par courrier en date du 20 novembre 2013, La direction des routes du Conseil Général nous demande dans l'éventualité où la commune réalise avec certitude des aménagements neufs relatifs à la sécurité routière et/ou aux transports en commun finançables au titre des amendes de police, de lui faire part des propositions en la matière avant le 14 février 2014.

Les projets étant à remettre pour 2014, il convient de réfléchir à d'éventuels travaux à entreprendre

Adopté à l'unanimité

5) **Programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire – convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort**

L'article 17 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et le décret du 22 novembre 2012 permettent à certains agents non titulaires de droit public de devenir fonctionnaires, si l'employeur le prévoit.

Le recensement des contractuels, éligibles au dispositif « d'accès à l'emploi titulaire », a été effectué et un agent recruté depuis le 01/12/ 2001 remplit les conditions d'accès. Compte-tenu de la gestion prévisionnelle de nos effectifs, nous devons élaborer un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, qui détermine :

- les emplois qui seront ouverts à la sélection,
- les grades associés,
- le nombre de postes,
- et la répartition des recrutements de 2013 à 2016.

Les agents éligibles aux dispositifs seront informés du contenu de notre programme pluriannuel et des conditions de nomination. Ils pourront alors candidater, s'ils le souhaitent, au regard des conditions spécifiques de classement.

Hormis pour les grades à accès direct sans concours, ce dispositif est confié à une commission de sélection professionnelle, qui peut être organisée :

- en interne, sous la présidence d'une personnalité qualifiée, désignée par le président du CDG90, et un fonctionnaire d'au moins la même catégorie hiérarchique que le grade d'accès et l'autorité territoriale ou une personne qu'il désigne,
- ou bien en totalité par le CDG90, par convention, avec toutefois un fonctionnaire de la collectivité d'au moins la même catégorie que le grade d'accès.

La commission d'évaluation professionnelle, chargée d'auditionner les candidats à la sélection professionnelle, se prononcera sur leur aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois du grade ouvert à la sélection, en tenant compte du type et du nombre de postes inscrits dans notre programme pluriannuel.

Le Centre de Gestion nous propose donc au vu du tableau pluriannuel ci-dessous d'organiser la sélection des candidats et de signer une convention.

Grade/ Emploi	Catégorie	Nombre de postes ouverts en fonction des besoins de recrutement de la collectivité et des objectifs					total de Nombre postes
		2013	2014	2015	2016 jusqu'au 12-mars		
Educateur Jeunes Enfants	B		1				1

Adopté à l'unanimité

6) Demande de subvention de l'Association des Accidentés de la Vie

Par courrier en date du 04 novembre 2013 le Président Départemental de l'Association des Accidentés de la Vie dont le but est de rendre l'espoir aux personnes accidentées et handicapées, sollicite une aide financière de la commune de Chèvremont.

Refusé à l'unanimité

7) Convention constitutive d'un groupement de commande pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier avec le Conseil Général du Territoire de Belfort

Par courrier en date du 01 août dernier, le Conseil Général avait proposé aux communes du Département qui le souhaitent de rejoindre le groupement de commande organisé par le Conseil Général pour la fourniture et la livraison de produits de marquage routier.

La commune ayant répondu favorablement à cette invitation, le Conseil Général nous propose de signer la convention constitutive.

Adopté à l'unanimité

8) Convention de partenariat entre la commune de Chèvremont et le Conseil Général du Territoire de Belfort pour le fonctionnement de la médiathèque municipale

Par courrier en date du 18 novembre 2013, le Conseil Général nous a fait parvenir une convention de partenariat pour le fonctionnement de la médiathèque municipale. Le Département par l'intermédiaire de la médiathèque départementale apporte aux médiathèques municipales faisant partie du réseau départemental des médiathèques du Territoire de Belfort conseil et assistance technique, formation, prêts de documents, subventions et les communes s'engagent à mettre à disposition un local dédié spécialement à la médiathèque, assurer le prêt des documents, gérer la médiathèque, assurer l'ouverture et l'accès au public, consacrer un budget à l'acquisition de différents supports, établir un rapport d'activités annuel, conserver en bon état le matériel mis à disposition et assurer une large publicité de l'aide apportée par le Département au fonctionnement de la médiathèque. Cette convention est d'une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

9) Mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Par courrier en date du 15 octobre 2013, Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale nous a communiqué le calendrier de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. La date limite de réception des projets d'organisation de la semaine scolaire des conseils d'école, des maires ou des présidents d'EPCI est fixée au 11 décembre 2013. La solution retenue a été présentée aux parents d'élèves le 26 novembre 2013.

Rapport présenté par Madame GIAMBAGLI Véronique

Voir document en annexe

Adopté à l'unanimité

10) **Recensement de la population**

Par courrier en date du 14 juin 2013, l'INSEE nous avait informés que le recensement de la population aurait lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014. Afin de pouvoir procéder à ces opérations le coordonnateur communal (Monsieur Didier FRICKER) chargé de préparer et réaliser les enquêtes de recensement sera assisté d'agents recenseurs dont il assure l'encadrement et le suivi. Un avis à candidature ayant été lancé, sept personnes se sont portées candidates. Le choix s'est porté sur Monsieur BECK Michel, Madame GAUTHEY Catherine et Madame ANTOINE Coralie. Une dotation forfaitaire d'un montant de 3293 € sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement. Il convient donc de répartir cette dotation (pour mémoire en 2009 la dotation avait été de 2826.00 € et répartie à parts égales entre les agents recenseurs).

Les trois agents seront présentés à la population dans l'Info&Actu avec une photographie afin d'être reconnus par la population. Il est rappelé que les agents seront munis d'une carte officielle.

Adopté à l'unanimité

11) Déconsignation fonds déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations

Par arrêté en date du 28 novembre 2008 et dans l'attente de la décision de justice opposant à Commune de Chèvremont à Monsieur DINTZER Sébastien, il avait été demandé à la Caisse des Dépôts et Consignations la consignation des fonds qui avaient été déposés dans les caisses de la Trésorerie de Valdoie. La décision de justice ayant été rendue et afin de déconsigner les fonds, il convient de prendre une délibération demandant la déconsignation de ces fonds.

Adopté à l'unanimité

12) Ouverture de crédits

Par ailleurs afin de constater la dette de Mmes LEVEQUE, VINCENT, WEISS et de M. DINTZER, il convient d'émettre un titre de recette d'un montant de 66 956.60 € à l'article 7718. Compte tenu du risque sur le recouvrement de cette somme et selon la réglementation M14 en vigueur, un mandat au compte 6817 dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants doit être émis pour le même montant

Adopté à l'unanimité

Pour information : le montant dû au jugement était de 225 813,16 €, le montant versé par les différentes parties est à ce jour de 161 856, 56 €, reste dû 66 956, 60 €

13) PLU – Arrêté du projet de PLU

Le cabinet VERDI ayant terminé le projet de PLU celui-ci, avant d'être présenté aux Personnes Publiques Associées, doit être validé par le Conseil Municipal.

Présentation par monsieur le Maire du règlement pour mieux comprendre la présentation du PLU.

Présentation du zonage et des aménagements

Adopté à l'unanimité

La révision du PLU a pris environ 9 mois de retard sur l'échéancier prévu initialement

14) Questions et informations diverses

Archives communales à déposer aux archives départementales.

Madame Céline MOUGIN, Archiviste itinérante du Centre de Gestion a inventorié divers documents anciens devant être déposés aux archives départementales. Pour ce faire, le Conseil Municipal doit autoriser ce dépôt.

Adopté à l'unanimité

Programme de travaux ONF.

Par courrier en date du 15 octobre 2013 les services de l'ONF nous ont fait parvenir un programme devis pour les travaux à réaliser en forêt communale au cours de l'exercice 2014. Ces travaux concernent les parcelles 6r, 13a, 11, 24, 25, 26r, 27r et 31.

Le montant du devis s'élève à la somme de 12 789.95 € HT soit 13 685.25 € TTC qui se décomposent comme suit :

Travaux d'investissement : 11 241.50 € HT soit 12 028.41 € TTC

Travaux de fonctionnement : 1 548.45 € HT soit 1 656.84 € TTC

Adopté à l'unanimité

Elections municipales 2014

Conformément à l'article L 52-8 du code électoral, chaque liste se présentant aux élections municipales de mars 2014 pourra occuper la salle communale à titre gracieux à deux dates de son choix.